

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2729

13 décembre 2010

SOMMAIRE

Adjutare Holding S.A.	130980	ECIP Elis Sàrl	130991
Adjutare SOPARFI SA	130980	ECIP Italia Sàrl	130991
Aesha S.A.	130981	Eco Real Estate Luxembourg S.à r.l.	130992
Aesha S.A.	130981	Entreprise Schram Jean-Pierre S.à r.l.	130985
Alcyone Capital S.à r.l.	130982	Euroline S.à r.l.	130967
Ammavita Travel	130982	Eversholt Investment Group SCS	130978
Anglona S.A.	130980	Excess International S.A.	130990
Asha S.A.	130986	Friture S.A.	130992
Auto & Style S.à r.l.	130986	Green Power Solar Technology S.à r.l. ..	130977
BAT S.A.	130985	GS Treasure S.à r.l.	130948
B&B Platinium SPF	130966	Marban Holdings S.A.	130984
B&B Platinium SPF	130966	Nord Est Investment Partners S.A.	130987
Bellevue Cannes S.à r.l.	130986	Optimax Immobilien S.A.	130967
Benneman S.A.	130986	Optimax International S.A.	130967
Benneman S.A.	130981	PE Montenegro Project S.à r.l.	130948
Benneman S.A.	130986	Ristretto Group S.à r.l.	130989
Bildad S.A.	130987	Seilux Holding Company	130982
Bill Boy Group S.A.	130987	Serbalux S.à r.l.	130979
Brim S.A., SPF	130988	Serebris S.A.	130992
Canal House S.A.	130988	Serenity Group S.A.	130988
Central Park SA	130989	Synergy Holding S.A.	130946
ContourGlobal Luxembourg S.à r.l.	130988	Synergy S.A., S.P.F.	130946
Damart T.S.D.	130990	Toitures Bertemes-Kaffman SA	130976
Damart T.S.D. - Bertrange	130990	Winchester Square Holdings S.à r.l.	130964
DC Equipment S.A.	130989	World Courier Group S.à r.l.	130960
Dexia Carbon Capital S.à r.l.	130990	Zani S.A.	130966
ECIP Agree S.à r.l.	130991	Zephyrus	130967

**Synergy S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Synergy Holding S.A.).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 14.587.

L'an deux mille dix, le vingt-cinq octobre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SYNERGY HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date 30 novembre 1976, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 11 du 14 janvier 1977. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié du 5 mai 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1356 du 13 juillet 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Claudine HAAG, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur René SCHLIM, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1) Modification de la dénomination de la Société en «SYNERGY S.A., S.P.F.» et modification de l'article premier des statuts.

2) Abandon du statut de société holding et modification de l'article quatre des statuts relatif à l'objet social comme suit:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

3) Rajout à l'article 5 des statuts de l'alinéa suivant:

«Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007.»

4) Modification du deuxième alinéa de l'article 6 des statuts comme suit:

«En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement.»

5) Suppression de la dernière phrase de l'article 11 des statuts libellé comme suit.

«La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.*

6) Modification de la dernière phrase de l'article 17 des statuts comme suit:

«Le président désigne le secrétaire et l'assemblée générale élit un scrutateur.»

7) Ajout à l'article 19 des statuts d'un alinéa conçu comme suit:

«Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux dispositions de la loi.»

8) Modification de l'article 20 des statuts comme suit:

«La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination de la Société en SYNERGY S.A., S.P.F. et de modifier l'article premier des statuts en conséquence comme suit:

«**Art. 1^{er}**. Il existe une société anonyme sous la dénomination de «SYNERGY S.A., S.P.F.» .»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'abandonner le statut de société holding et de modifier l'article quatre des statuts relatif à l'objet social comme suit:

Art. 4. «La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de rajouter à l'article 5 des statuts l'alinéa suivant:

«Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007.»

L'article 3 des statuts aura donc la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à TROIS CENT MILLE EUROS (EUR 300.000.-) représenté par DOUZE MILLE (12.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 6 des statuts comme suit:

«En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de supprimer la dernière phrase de l'article 11 des statuts libellé comme suit.

«La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.»

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier la dernière phrase de l'article 17 des statuts comme suit:

«Le président désigne le secrétaire et l'assemblée générale élit un scrutateur.»

Septième résolution

L'Assemblée décide d'ajouter à l'article 19 des statuts un alinéa conçu comme suit:

«Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux dispositions de la loi.»

Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 20 des statuts comme suit:

Art. 20. «La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. RECKINGER, C. HAAG, R. SCHLIM et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 octobre 2010. Relation: LAC/2010/47799 Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Référence de publication: 2010150514/97.

(100173342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

GS Treasure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 127.966.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 1^{er} novembre 2010, a décidé d'accepter:

- la démission de Christophe Cahuzac en qualité de gérant de la Société avec effet au 2 août 2010.
- La nomination avec effet au 2 août 2010 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Nicole Götz, née à Brackenheim (Allemagne) le 4 Juin 1967, et ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.
- la démission de Gerard Meijssen en qualité de gérant de la Société avec effet au 1^{er} novembre 2010.
- La nomination avec effet au 1^{er} novembre 2010 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société, de Fabrice Hablot, né à Brest (France) le 23 mars 1978, et résidant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 1^{er} novembre 2010, composé comme suit:

- Nicole GÖTZ, gérant
- Maxime NINO, gérant
- Michael FURTH, gérant
- Fabrice HABLOT, gérant
- Véronique MENARD, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Maxime Nino

Gérant

Référence de publication: 2010151357/27.

(100172645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

PE Montenegro Project S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 156.500.

STATUTES

In the year two thousand ten, on the fifth day of November,

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed,

There appeared:

Mr. Bart d'Ancona, born in November 6, 1963, in La Haye, the Netherlands, residing at 6, rue de la Montagne, L-5234 Sandweiler, Grand Duchy of Luxembourg (the Founding Shareholder);

here represented by Régis Galiotto, notary clerk, with professional address in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on the 5th of November 2010.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as described above, has required the undersigned notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it deems to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

ARTICLES OF ASSOCIATION

Art. 1. Definitions. In the interpretation of these articles of association unless the context otherwise indicates, the following terms shall have the following meanings:

- | | |
|----------|---|
| Articles | means these articles of association. |
| Board | means the management body of the Company consisting of the Managers, if several Managers have been appointed. |

Business Day	means any day (other than a Saturday or Sunday) on which commercial banks are usually opened for business in Luxembourg.
Chairman	means the chairman of the Board from time to time.
Company	means PE Montenegro Project S.à r.l.
General Meeting	means the general meeting of the Shareholders.
Law	means the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time.
Managers	means the persons appointed as such by the General Meeting and Manager means any of them.
Shareholders	means the persons registered in the register of the Company, in application of article 185 of the Law, as the holders of Shares from time to time and Shareholder means any of them.
Shareholders Circular Resolutions	shall have the meaning ascribed to such term in article 10.
Shares	means the shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro (EUR 1) each and Share means any of them.
Sole Manager	means the sole manager of the Company.
Sole Shareholder	means the sole person registered in the register of the Company, in application of article 185 of the Law, as the only holder of the Shares from time to time.

Art. 2. Form and Name. The name of the Company is “PE Montenegro Project S.à r.l.”. The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the present Articles, the Law and the relevant legislation.

The Company may have a Sole Shareholder or more Shareholders. Any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder if the Company has only one Shareholder.

Art. 3. Corporate Objects. The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in Luxembourg or abroad, in any companies and/or enterprises in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form except by way of public offer and proceed by private placement only to the issue of bonds, notes, debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds, including without limitation, resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other companies or entities it deems fit.

The Company may further guarantee, grant security in favor of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may further give guarantees, pledge, transfer or encumber or otherwise create security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and generally for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations (including, without limitation, transactions with respect to real estate or movable property) which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are directly or indirectly related to its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Schuttrange. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting. Within the boundaries of the municipality of Schuttrange, the registered office may be transferred by a resolution of the Board or, in the case of a sole Manager, by a decision of the Sole Manager.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, shall further have the right to set up branches, subsidiaries or other offices wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Where the Board or, as the case may be, the Sole Manager, determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 6. Share Capital. The subscribed share capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000), represented by thirty-one thousand (31,000) Shares having a par value of one Euro (EUR 1) each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for the amendment of the Articles, as prescribed in article 11 below.

Art. 7. Shares. All Shares are in registered form, fully subscribed and entirely paid up.

A register of the Shareholder(s) of the Company will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, its residence or elected domicile, the number of Shares held by it, the amounts paid in on each such Share, and the transfer of Shares and the dates of such transfers. The ownership of the Shares will be established by the entry in this register.

Certificates of these entries may be issued to the Shareholders and such certificates, if any, will be signed by the Chairman or by any two (2) members of the Board or, as the case may be, the Sole Manager.

The Company will recognise only one (1) holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

The Company may redeem its own Shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

Art. 8. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among Shareholders. Except if otherwise provided by law, the transfer of Shares to third parties is subject to the prior consent of the Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the Company's subscribed share capital. The transfer of Shares to third parties by reason of a Shareholder's death must be approved by the Shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

The transfer of Shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholder (s), such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 9. Powers of the General Meeting. As long as the Company has only one Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one Shareholder. Decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 10. Annual General Meeting - Other meetings. If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held, in accordance with the Law at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the General Meeting, on the third Wednesday in June of each year at 10.00 a.m.. If such day is not a Business Day, the annual General Meeting shall be held on the next following Business Day.

Notwithstanding the above, the annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board or, as the case may be, the Sole Manager, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Resolutions of the Shareholders shall be adopted at a General Meeting or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of Shareholders is less than or equal to twenty-five (25).

Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each Shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Circular Resolutions signed by all the Shareholders shall be valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

Art. 11. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and Vote. The Shareholders shall be convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any Manager or, as the case may be, the Sole Manager or Shareholders representing more than one-half (1/2) of the Company's subscribed share capital.

Written notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders by registered mail to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the notice of the meeting.

If all the Shareholders are present and/or represented at a General Meeting and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person who need not be a Shareholder as its proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by Shareholders owning more than one-half (1/2) of the Company's share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the Shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the Company's subscribed share capital.

Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders.

Each Share is entitled to one vote at General Meetings.

Art. 12. Management. The Company shall be managed by one or several Manager(s) who need not be Shareholders.

The Manager(s) shall be elected by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of Managers, their remuneration and the term of their office. A Manager may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting.

If several Managers are appointed, they shall constitute the Board.

Art. 13. Meetings of the Board. The Board shall appoint a Chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board, the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board. In his/her absence, the other Managers will appoint another Chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the Managers present and/or represented at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any Manager at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the Managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the Managers are present and/or represented during the meeting and if they state to have been duly informed and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each Manager. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

Any Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another Manager as his or her proxy.

The Board can validly debate and take decisions only if at least one half of its members is present and/or represented. A Manager may represent more than one of his or her colleagues, under the condition however that at least two (2) Managers are present at the meeting. Decisions are taken by the majority of the Managers present and/or represented.

In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Any Manager may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all Managers attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the Managers can properly deliberate. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolution and signed, manually or electronically by means of an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) by each Manager. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 13 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Manager.

Art. 14. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Manager. The resolutions passed by the Sole Manager shall be documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting or all the Managers present at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Manager shall be signed by the Sole Manager.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or any two (2) Managers or the Sole Manager (as the case may be).

Art. 15. Powers of the Board. The Board or, as the case may be, the Sole Manager is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform or cause to be performed all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company.

All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board or, as the case may be, the Sole Manager.

Art. 16. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a Manager or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative shall act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either Manager or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 17. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the individual signature of any member of the Board or (ii) in the case of a sole Manager, the sole signature of the Sole Manager.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board or the Sole Manager, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of article 16 above.

Art. 18. Liability of the Manager(s). The Manager(s) do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company provided such commitments comply with the Articles and the Law. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 19. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any Manager or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any Manager may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such Manager shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such Manager's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting. This paragraph does not apply to a Sole Manager.

For so long as the Company has a sole Manager, the transactions entered into by the Company and the Sole Manager and in which the Sole Manager has a personal and opposite interest to the interest of the Company shall be set forth in minutes which will be presented to the next following General Meeting.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Manager concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company which are entered into on arm's length terms.

Art. 20. Indemnification. The Company may indemnify any Manager or officer and his/her heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him/her in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Manager or officer of the Company or of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he/her is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for fraud, gross negligence or willful misconduct.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he/she may be entitled.

Art. 21. Audit. If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where required by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé).

The Shareholders shall appoint the statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), if any and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé) may be re-appointed.

Art. 22. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on 1 January of each year and ends on 31 December of each year.

Art. 23. Annual Accounts. Every year as of the accounting year's end, the Board or, as the case may be, the Sole Manager will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Law.

Each Shareholder may inspect the above inventory and annual accounts at the Company's registered office.

Art. 24. Distributions. From the annual net profits of the Company, five per cent. (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent. (10%) of the share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth (1/10).

The General Meeting shall determine the allocation of the remainder of the annual net profits and may decide to pay dividends from time to time as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy and within the limits of the Law.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- a. interim accounts are drawn up by the Board or, as the case may be, the Sole Manager;
- b. such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last accounting year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- c. the decision to distribute interim dividends must be taken by the Shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;
- d. the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- e. where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the accounting year, the Shareholders must refund the excess to the Company.

Art. 25. Dissolution. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, insolvency or any similar event affecting one or several Shareholders.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for the amendment of these Articles, as prescribed in article 11 above. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

The surplus, after realization of the assets and the payment of the liabilities, shall be distributed among the Shareholders proportionally to the Shares held by them.

Art. 26. Applicable law. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non-waivable provisions of the applicable law, any agreement entered into by the Shareholders from time to time.

Transitional provisions

The first accounting year begins today and ends on December 31, 2010.

The first annual General Meeting will be held in 2011.

Subscription

The Articles having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to thirty-one thousand (31,000) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares have been fully paid up by the Founding Shareholder by a payment in cash, so that the sum of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) paid by the Founding Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by articles 182 and 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of articles 27 and 184 of the Law.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

The above named appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has passed the following resolutions:

1. the number of managers is set at two (2);
- ii. the following persons are appointed as managers:
 - Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, born on October 16, 1970 at S-Gravenhagen, the Netherlands, residing professionally at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg; and
 - Bart d'Ancona, born in November 6, 1963, in La Haye, Netherlands, residing professionally at 6, rue de la Montagne, L-5234 Sandweiler, Grand Duchy of Luxembourg
- iii. that the members of the Board are appointed for an indefinite period; and
- iv. that the address of the registered office of the Company is at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the appearing party, which is known to the undersigned notary by its surname, name, civil status and residence, the said appearing party signed the present deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le cinq novembre,

Par-devant Nous, Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire des présentes.

A comparu

M. Bart d'Ancona, né le 6 novembre 1963 à La Haye, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 6, rue de la Montagne, L-5234 Sandweiler, Luxembourg (l'Associé Fondateur),

ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 5 novembre 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'enregistrer l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et de dresser les statuts qu'il a arrêtés comme suit:

STATUTS

Art. 1^{er}. Définitions.

Assemblée Générale	signifie l'assemblée générale des Associés.
Associés	signifie les personnes nommées dans le registre de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi, en tant que détenteurs de Parts Sociales de temps à autre et Associé signifie n'importe lequel d'entre eux.
Associé Unique	signifie la personne unique nommée dans le registre de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi, en tant que seul détenteur des Parts Sociales de temps à autre.
Conseil	signifie l'organe de gestion de la Société constitué par les Gérants, si plusieurs Gérants ont été nommés.
Gérants	signifie les personnes nommées en cette qualité par l'Assemblée Générale et Gérant signifie n'importe lequel d'entre eux.
Gérant Unique	signifie le gérant unique de la Société.
Jour Ouvrable	signifie toute journée (autre qu'un samedi ou un dimanche) pendant laquelle les banques commerciales sont normalement ouvertes au public au Luxembourg.
Loi	signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre.
Parts Sociales	signifie les parts sociales nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune et Part Sociale signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Président	signifie le président du Conseil de temps à autre.
Résolutions Circulaires	aura la signification donnée à ce terme à l'article 10.

des Associés	
Société	signifie PE Montenegro Project S.à r.l.
Statuts	signifie les présents statuts.

Art. 2. Forme et Dénomination. La dénomination de la Société est "PE Montenegro Project S.à r.l.". La Société est une société à responsabilité limitée gouvernée par les présents Statuts, la Loi et la législation applicable.

La Société peut avoir un Associé Unique ou plusieurs Associés. Toute référence aux Associés dans les Statuts est une référence à l'Associé Unique si la Société n'a qu'un seul associé.

Art. 3. Objet Social. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations ou d'intérêts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit excepté par voie d'offre publique et elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, de billets à ordre, de titres de créance ou de toute sorte de créance ou de titres participatifs.

La Société peut prêter des fonds, comprenant, sans limitation, ceux résultant de ses emprunts et/ou des émissions de titres participatifs ou de titres de créance de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toutes autres sociétés ou entités jugées appropriées.

La Société peut également garantir, accorder des garanties à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut en outre consentir des garanties, nantir, céder ou grever de charge ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, généralement pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut encore agir en tant qu'associé commandité ou commanditaire avec responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les créances et obligations de société en commandite (partnership) ou entités similaires.

La Société peut employer toutes techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations monétaires, aux fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, accomplir toutes les opérations (comprenant, sans limitation, des transactions mobilières et immobilières) utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.

Art. 4. Durée de la Société. La Société est formée pour une période indéterminée.

Art. 5. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Schuttrange. Il pourra être transféré vers toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale. Dans les limites de la commune de Schuttrange, le siège social peut être transféré par une résolution du Conseil ou, dans le cas d'un Gérant unique, par une décision du Gérant Unique.

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, a encore le droit de créer des succursales, des filiales ou d'autres bureaux en tous lieux qu'il jugera appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social de la Société et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 6. Capital Social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000), représenté par trente et un mille Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessous.

Art. 7. Parts Sociales. Toutes les Parts Sociales sont nominatives, pleinement souscrites et entièrement libérées.

Un registre de(s) Associé(s) est tenu au siège social, où il peut être consulté par tout Associé. Ce registre contient le nom de tout Associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre de Parts Sociales qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ses Parts Sociales, ainsi que la mention des cessions de Parts Sociales et les dates de ces cessions. La propriété des Parts Sociales est établie par inscription dans ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions peuvent être émis aux Associés et ces certificats, s'ils sont émis, seront signés par le Président ou par deux (2) membres du Conseil ou, le cas échéant, par le Gérant Unique.

La Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part Sociale. Dans le cas où une Part Sociale viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits attachés à cette Part Sociale jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La Société peut racheter ses propres Parts Sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes pour ce faire ou que le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

Art. 8. Cessions de Parts Sociales. La cession de Parts Sociales entre Associés peut se faire librement. A moins que la loi ne le prévoie autrement, la cession de Parts Sociales est soumise à l'accord préalable des Associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société. La cession de Parts Sociales à des tiers en raison du décès d'un Associé doit être approuvée par les Associés représentant trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

La cession de Parts Sociales peut s'effectuer par une déclaration écrite de la cession inscrite au registre de(s) Associé (s), cette déclaration de cession devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaire pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de cession d'autres instruments de cession prouvant les consentements du cédant et du cessionnaire, et jugés suffisants par la Société.

Art. 9. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Aussi longtemps que la Société n'a qu'un Associé, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un Associé. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Associés, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Associés. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 10: Assemblée Générale annuelle - Autres assemblées. Si le nombre d'Associés excède vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la Loi à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de l'Assemblée Générale, le troisième mercredi de juin de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

Nonobstant ce qui précède, l'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des Associés pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Les résolutions des Associés seront adoptées par l'Assemblée Générale ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre des Associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

Lorsque les résolutions doivent être adoptées par le biais de Résolutions Circulaires des Associés, chaque Associé recevra un projet de la (des) résolution(s) à passer, et signera la(les) résolution(s). Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les Associés seront valides et engageront la Société comme si elles avaient été passées pendant une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et porteront la date de la dernière signature.

Art. 11. Délais de convocation, Quorum, Avis de convocation, Procurations et Vote. Les Associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout Gérant ou, le cas échéant, du Gérant Unique ou d'Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société.

Les avis de convocation pour toute Assemblée Générale sont envoyés à tous les Associés par lettre recommandée à leur domicile dont il est fait mention dans le registre des Associés tenu par la Société au moins huit (8) jours calendaires avant la date de l'assemblée, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation.

Si tous les Associés sont présents et/ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale pourra être tenue sans convocation préalable.

Chaque Associé peut prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, Associé ou non.

Les Résolutions devant être adoptées en Assemblées Générales seront adoptées par les Associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social de la Société. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première Assemblée Générale, les Associés seront convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les résolutions seront adoptées lors de la seconde Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

Les Statuts peuvent être modifiés avec le consentement d'une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements d'un Associé dans la Société exigent l'accord unanime des Associés.

Chaque Part Sociale donne droit à un vote aux Assemblées Générales.

Art. 12. Administration. La Société est administrée par un ou plusieurs Gérant(s) qui n'a(ont) pas besoin d'être Associés.

Le(s) gérant(s) est(sont) élu(s) par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre de gérants, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un Gérant peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par une résolution prise par l'Assemblée Générale.

Si plusieurs Gérants sont nommés, ceux-ci constitueront le Conseil.

Art. 13. Réunion. Le Conseil doit nommer un Président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, Gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil, des résolutions passées en Assemblée Générale ou des résolutions passées par l'Associé Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil. En son absence, les autres Gérants nommeront un autre Président pro tempore qui présidera la réunion en question par un vote à la majorité simple des Gérants présents et/ou représentés à la réunion en question.

Les réunions du Conseil sont convoquées par le Président ou par un Gérant, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du Conseil est donné à tous les Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans la convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents et/ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque Gérant donné par écrit soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion se tenant au lieu et place prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Tout Gérant peut se faire représenter lors d'une réunion du Conseil en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente et/ou représentée. Un Gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à condition que deux (2) Gérants au moins soient présents à la réunion. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents et/ou représentés.

Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Tout Gérant peut participer à la réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Gérants participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les Gérants peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil qui se tient par le biais de tels moyens de communication sera considérée comme s'étant tenue au Luxembourg.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles le justifiant, une résolution du Conseil peut également être prise par écrit. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) par tous les Gérants. La date d'une telle résolution est la date de la dernière signature.

L'article 13 ne s'applique pas dans le cas où la Société est administrée par un Gérant Unique.

Art. 14. Procès-verbaux de réunions du Conseil et des résolutions du Gérant Unique. Les résolutions prises par le Gérant Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont signés par le Président ou un membre du Conseil qui en aura assumé la présidence ou par tous les Gérants ayant assisté à la réunion. Les procès-verbaux des résolutions prises par le Gérant Unique sont signés par le Gérant Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux (2) Gérants, ou le Gérant Unique (le cas échéant).

Art. 15. Pouvoirs du Conseil. Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique est investi des pouvoirs les plus larges pour gérer les affaires de la Société et autoriser et/ou exécuter ou faire exécuter tous les actes de disposition et d'administration correspondant à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil ou, le cas échéant, du Gérant Unique.

Art. 16. Délégation de pouvoirs. Le Conseil peut nommer un délégué à la gestion journalière, Associé ou non, membre du Conseil ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

Le Conseil peut nommer une personne, Associé ou non, Gérant ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil est aussi autorisé à nommer une personne, Gérant ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 17. Signatures autorisées. La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature individuelle d'un membre du Conseil ou (ii) la signature du Gérant Unique en présence d'un Gérant unique.

La Société est également engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou par le Gérant Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature, selon le cas, de la personne nommée à cet effet conformément au premier paragraphe de l'article 16 ci-dessus.

Art. 18. Responsabilité du(des) Gérant(s). Le(s) Gérant(s) ne contractent, en raison de leur position, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi. Ils ne sont que des agents autorisés et ne sont donc simplement responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 19. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre opération entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoir de la Société auront un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou est(sont) administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle autre société ou entité.

Tout Gérant ou fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de son affiliation avec cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un Gérant aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque opération de la Société, ce Gérant devra informer le Conseil de son intérêt personnel et contraire et il ne participera pas aux délibérations et ne prendra pas part au vote sur cette opération; un rapport devra être fait au sujet de cette opération et de l'intérêt personnel de ce Gérant à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas au Gérant Unique.

Tant que la Société est administrée par un Gérant Unique, des procès-verbaux devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et le Gérant Unique se sont engagés et dans lesquelles le Gérant Unique a un intérêt personnel et contraire à celui de la Société et ces procès-verbaux seront présentés à la prochaine Assemblée Générale.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil ou du Gérant Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues dans des conditions normales.

Art. 20. Indemnisation. La Société peut indemniser tout Gérant ou fondé de pouvoir et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui/elle en rapport avec toute action, procès ou procédure dans laquelle il/elle sera impliqué(e) en raison du fait qu'il/elle a été ou qu'il/elle est Gérant ou fondé de pouvoir de la Société ou de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et de par laquelle il/elle n'est pas en droit d'être indemnisé(e), excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il/elle sera finalement jugé(e) responsable de fraude, négligence grave ou de mauvaise gestion.

En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels cette personne a droit.

Art. 21. Commissaire(s) aux comptes. Si le nombre d'Associés dépasse vingt-cinq (25), les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises agréé.

Les Associés nomment le(s) commissaire(s) aux comptes, s'il y a lieu, et le réviseur d'entreprises agréé, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes et le réviseur d'entreprises agréé sont rééligibles.

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 23. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi.

Chaque Associé peut inspecter l'état comptable ci-dessus et les comptes annuels au siège social de la Société.

Art. 24. Affectation des bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la réserve légale requise par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 6 ci-dessus, et deviendra obligatoire à nouveau si la réserve légale descend en dessous de ce seuil d'un dixième (1/10).

L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décide de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la Loi.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, dans les conditions suivantes:

- (i) le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dresse des comptes intérimaires;
- b. les comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- c. la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être prise par les Associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
- d. les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société;
- e. si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent rembourser l'excédent à la Société.

Art. 25. Dissolution. La Société n'est pas dissoute du fait de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de la faillite, de l'insolvabilité ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Associés.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s).

Le boni de liquidation, après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, sera distribué aux Associés proportionnellement aux Parts Sociales détenues par eux.

Art. 26. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées conformément à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les Associés.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2010.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2011.

Souscription

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, la partie comparante déclare qu'elle souscrit les trente et un mille (31.000) parts sociales, représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces parts sociales ont été entièrement libérées par l'Associé Fondateur par un paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille Euros (EUR 31.000) payé par l'Associé Fondateur est désormais à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 182 et 183 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions des articles 27 et 184 de la Loi.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de mille cinq cents Euros (1.500,- EUR).

Résolutions de l'associé unique

La partie comparante prénommée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre de gérants est fixé à deux (2);
2. les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants:
 - Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, né le 16 octobre 1970 à S-Gravenhagen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Bart d'Ancona, né le 6 novembre 1963 à La Haye, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 6, rue de la Montagne, L-5234 Sandweiler, Grand-Duché de Luxembourg.

3. les membres du Conseil sont nommés pour une période indéterminée; et

4. le siège social de la société est fixé au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, même date qu'en tête des présentes à Luxembourg

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, le mandataire a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 novembre 2010. Relation: LAC/2010/49279. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Référence de publication: 2010149156/660.

(100171091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

World Courier Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.500.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 152.814.

In the year two thousand and ten on the twenty seventh day of October.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

WORLD COURIER GROUP, INC, a corporation duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Delaware, with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, 19808, United States, registered with the Secretary of State of the State of Delaware, under file number 2213217;

(hereafter referred to either as the "Sole Shareholder" and the "Contributor")

here represented by Ms. Flora Gibert-Mailliet, notary's clerk, with professional address at 15 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given by the Sole Shareholder on October 25, 2010.

Said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to enact the following:

I. WORLD COURIER GROUP, INC, aforementioned, is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of WORLD COURIER GROUP S.À R.L., having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary, dated April 23, 2010, published in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) dated June 16, 2010 number 1252 page 60055 and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 152.814 (the "Company").

II. The Company's share capital is set at twelve thousand four hundred Euros (EUR 12,400.-) represented by twelve thousand four hundred (12,400) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

III. The Contributor currently holds the following shareholdings (together the "Contributed Shares"):

i. Four thousand (4,000) shares without par value representing the entire share capital of one hundred seventy-five thousand Euros (EUR 175,000) of WORLD COURIER FRANCE, a French limited liability company with registered office at 30 rue Mozart, 92110 Clichy, France and registered with the Trade and Companies Register of Nanterre (France) under number 309 858 306;

ii. Ten thousand (10,000) shares having a par value of one Euro and twenty seven Cents (EUR 1.27) each, and an aggregate par value of twelve thousand six hundred and ninety seven Euros (EUR 12,697) representing the entire share capital of WORLD COURIER (IRELAND) LIMITED, an Ireland private company limited by shares with registered office at 18 Herbert Street, Dublin 2, Republic of Ireland and registered with the Companies Registration Office (CRO) under number 198590;

iii. Three hundred sixty-five (365) shares having a par value of five hundred Polish Zloty (PLN 500.-) each, and an aggregate par value of one hundred eighty two thousand five hundred Polish Zloty (PLN 182,500.-) representing the entire

share capital of WORLD COURIER (POLAND) SP. Z.O.O. , a Poland limited liability company with registered office at ul. Pilchowicka 9/11, Warszawa 02-175 Poland, and registered with the District Court for the capital city of Warsaw in Warsaw, XIII Commercial Division of the Company Registration Court) under number 00009333;

iv. Fifty thousand and one (50,001) shares of one British Pound (GBP 1.-) each and an aggregate par value of fifty thousand and one British Pounds (GBP 50,001.-) representing the entire issued share capital of W.C. INTERNATIONAL LIMITED, an English private limited company with registered office at 51, Clarkegrove Road, Sheffield, S10 2NH, United Kingdom and registered with Companies House under number 1629636; and

v. All the issued shares, having an aggregate par value of one hundred fortytwo thousand seven hundred fifty Russian Rubles (RUB 142,750.-) representing the entire share capital of WORLD COURIER LTD, a Russian limited company with registered office at Bld 5, 80 Leningradsky prospect, Moscow 125190, Russia and registered with the Moscow Registration Chamber under number 002.013.497 and included in the Unified State Register of Legal Entities under number 1037739587830.

IV. The Contributor wishes to contribute the Contributed Shares to the Company.

V. The Sole Shareholder, the Company as well as WORLD COURIER FRANCE S.A.R.L, WORLD COURIER (IRELAND) LIMITED, WORLD COURIER (POLAND) SP. Z.O.O., W.C. INTERNATIONAL LIMITED AND WORLD COURIER LTD belong to the World Courier group.

VI. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of two million four hundred eighty seven thousand six hundred Euros (EUR 2,487,600) so as to raise it from its present amount of twelve thousand four hundred Euros (EUR 12,400.-) to two million five hundred thousand Euros (EUR 2,500,000) by the issue of two million four hundred eighty seven thousand six hundred (2,487,600) new shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each and an aggregate par value of two million four hundred eighty seven thousand six hundred Euros (EUR 2,487,600) together with a share premium amounting to nineteen million five hundred forty seven thousand four hundred fifty five Euros (EUR 19,547,455), vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Intervention - Subscription - Payment

The Contributor through its proxyholder declares to subscribe to the new shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each and an aggregate par value of two million four hundred eighty seven thousand six hundred Euros (EUR 2,487,600), together with a share premium amounting to nineteen million five hundred forty seven thousand four hundred fifty five Euros (EUR 19,547,455) and to fully pay them up by means of a contribution in kind consisting in the Contributed Shares.

Valuation

The Contributed Shares are valued at twenty two million thirty five thousand fifty five Euros (EUR 22,035,055) such value has been decided by the Contributor by way of a declaration of value, dated October 25, 2010 and accepted by the managers of the Company by way of resolutions of a board of managers dated October 25, 2010 and by way of a valuation statement executed by all the managers of the Company dated October 25, 2010.

Evidence of the contribution's existence

Evidence of the transfer of the Contributed Shares and of their value has been given to the undersigned notary by the following documents:

- a copy of the contribution agreement entered into between the Company and the Contributor dated as of October 27, 2010;
- a declaration of value of the contribution executed by the directors of the Contributor;
- a managers' valuation statement executed by the managers of the Company;

Said contribution agreement, declaration of value and managers' valuation statement shall remain attached to the present deed.

Effective implementation of the contribution

The Contributor, through its proxyholder, declares that:

- it is the sole beneficial owner of the Contributed Shares and has the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable;
- the contribution of such Contributed Shares is effective as of today without restriction, proof thereof having been given to the undersigned notary;
- all further formalities are in course in the country of location of the Contributed

Shares in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Second resolution

Further to the above increase of capital, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of Article 6.1 of the Articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.1. Paragraph 1.** The Company’s share capital is set at two million five hundred thousand Euros (EUR 2,500,000.-) represented two million five hundred thousand (2,500,000) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.”

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand Euros (EUR 7,000.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

WORLD COURIER GROUP, INC, une société de capitaux soumise au droit du Delaware, Etats-Unis ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, 19808, Etats-Unis, inscrite auprès du Secrétaire d’Etat de l’Etat du Delaware, sous le numéro 2213217 (ci-après dénommée l’ «Associé Unique» ou l’ «Apporteur»),

ici représentée par Madame Flora Gibert-Mailliet, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 15 Côte d’Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée par l’Associé Unique le 25 octobre 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

La comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d’acter que:

I. WORLD COURIER GROUP, INC, précitée, est l’associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de WORLD COURIER GROUP S.À R.L., ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée aux termes d’un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 23 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations daté du 16 juin 2010 numéro 1252 page 60055 et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le matricule B 152.814 (la «Société»).

II. Le capital social de la Société est de douze mille quatre cent Euros (EUR 12.400) représenté par douze mille quatre cent (12.400) parts sociales d’une valeur nominale d’un Euro (EUR 1,-) chacune.

III. L’Apporteur détient actuellement les participations suivantes (ensemble les “Parts Sociales Apportées”):

i. Quatre mille (4.000) parts sociales sans valeur nominale représentant l’intégralité du capital social de cent soixante-quinze mille (EUR 175.000) de WORLD COURIER FRANCE, société à responsabilité limitée française ayant son siège social 30 rue Mozart, 92110 Clichy, France et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Nanterre (France) sous le matricule 309 858 306;

ii. Dix mille (10.000) parts sociales ayant une valeur nominale d’un Euro vingt-sept Cents (EUR 1,27) chacune et une valeur nominale totale de douze mille six cent quatre-vingt-dix-sept Euros (EUR 12.697,-) représentant l’intégralité du capital social de WORLD COURIER (IRELAND) LIMITED, une société à responsabilité limitée de droit irlandais ayant son siège social au 18 Herbert Street, Dublin 2, République d’Irlande et immatriculée auprès du Companies Registration Office (CRO) sous le matricule 198590.

iii. Trois cent soixante-cinq (365) parts sociales ayant une valeur nominale de cinq cent Zloty polonais (500,-) chacune et une valeur nominale totale de cent quatre-vingt-deux mille cinq cent Zloty polonais (PLN 182.500,-) représentant l’intégralité du capital social de WORLD COURIER (POLAND) SP. Z.O.O., une société à responsabilité limitée polonaise ayant son siège social au ul. Pilchowicka 9/11, Warszawa 02-175 A Pologne, et immatriculée auprès de la Cour du district de la ville capitale de Varsovie à Varsovie, XIII Division Commerciale de la Cour des Inscriptions de Sociétés, sous le matricule 00009333; et

iv. Cinquante mille et une (50.001) parts sociales ayant une valeur nominale d’une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, et une valeur nominale totale de cinquante mille et une Livres Sterling (GBP 50.001,-) représentant l’intégralité du capital

social de W.C. INTERNATIONAL LIMITED, une société du Royaume-Uni ayant son siège social au 51, Clarkegrove Road, Sheffield, S10 2NH, Royaume-Uni et immatriculée auprès de la Companies House sous le matricule 1629636; et

v. Toutes les parts sociales émises ayant une valeur nominale totale de cent quarante-deux mille sept cent cinquante Roubles Russes (RUB 142.750,-) représentant l'intégralité du capital social de WORLD COURIER LTD, une société russe ayant son siège social au Bld 5, 80 Leningradsky prospect, Moscow 125190, Russie et immatriculée auprès de la Chambre d'Enregistrement de Moscou sous le matricule 002.013.497 et inscrite au Registre d'Etat Unifié des Personnes Morales sous le numéro 1037739587830.

IV. L'Apporteur souhaite apporter les Parts Sociales Apportées à la Société.

V. L'Associé Unique, la Société ainsi que WORLD COURIER FRANCE S.A.R.L, WORLD COURIER (IRELAND) LIMITED, WORLD COURIER (POLAND) SP. Z.O.O., W.C. INTERNATIONAL LIMITED et WORLD COURIER LTD appartiennent au Groupe World Courier.

VI. L'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux millions quatre cent quatre-vingt-sept mille six cent Euros (EUR 2.487.600) afin de le porter de son montant actuel de douze mille quatre cent Euros (EUR 12.400) à un montant de deux millions cinq cent mille Euros (EUR 2.500.000) par l'émission de deux millions quatre cent quatre-vingt-sept mille six cent (2.487.600) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'une Euro (EUR 1,-) chacune et d'une valeur nominale totale de deux millions quatre cent quatre-vingt-sept mille six cent Euros (EUR 2.487.600), avec une prime d'émission d'un montant de dix-neuf millions cinq cent quarante sept mille quatre cent cinquante cinq Euros (EUR 19.547.455), disposant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Intervention - Souscription - Paiement

L'Apporteur, par le biais de son mandataire, déclare souscrire aux 2.487.600 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et d'une valeur nominale totale de deux millions quatre cent quatre-vingt-sept mille six cent Euros (EUR 2.487.600), avec une prime d'émission d'un montant de dix-neuf millions cinq cent quarante sept mille quatre cent cinquante cinq Euros (EUR 19.547.455) et de les libérer entièrement par un apport en nature des Parts Sociales Apportées.

Evaluation

Les Parts Sociales Apportées sont évaluées à vingt deux millions trente cinq mille cinquante cinq Euros (EUR 22,035,055), cette valeur a été décidée par l'Apporteur par la voie d'une déclaration de valeur datée du 25 octobre 2010 et acceptée par les gérants de la Société par la voie d'un conseil de gérance tenu le 25 octobre 2010 et d'une certification de valeur signée par tous les gérants de la Société le 25 octobre 2010.

Preuve de l'existence de l'apport

La preuve du transfert des Parts Sociales Apportées et de leur valeur a été donnée au notaire par les documents suivants:

- copie d'un contrat d'apport entre l'Apporteur et la Société daté du 27 octobre 2010;
- une déclaration de la valeur de l'apport signée par les administrateurs de l'Apporteur;
- une certification de valeur signée par les gérants de la Société;

Lesdits contrat d'apport, déclaration de valeur et certification de valeur demeureront attachés au présent acte.

Effectivité de l'apport

L'Apporteur, par le biais de son mandataire, déclare que:

- il est le seul détenteur des Parts Sociales Apportées, et a le pouvoir d'en disposer, étant légalement et contractuellement librement transférables;
- l'apport de telles parts sociales est effectif aujourd'hui sans restriction, preuve ayant été donnée au notaire instrumentaire;
- toutes les formalités restantes sont en cours dans le pays des Parts Sociales Apportées dans le but d'effectuer et de formaliser le transfert et de le rendre effectif partout et envers tout tiers.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.1. Premier paragraphe.** Le capital social est fixé à deux millions cinq cent mille Euros (EUR 2.500.000) et représenté par deux millions cinq cent mille (2.500.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ sept mille Euros (EUR 7.000,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT-MAILLIET, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 29 octobre 2010. Relation: LAC/2010/47574. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Référence de publication: 2010149228/213.

(100171382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Winchester Square Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 78.513.

In the year two thousand ten, on the twenty seventh day of October,

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "WINCHESTER SQUARE HOLDINGS S.à.r.l.", (here after the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 39, boulevard Joseph II, L1840 Luxembourg, R.C.S.Luxembourg number B 78.513, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated October 24, 2000, published in the Mémorial, Recueil Spécial C dated April 26, 2001, Nr 307. The by-laws have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated July 23rd, 2010, published in the Mémorial, Recueil Spécial C dated September 28th, 2010, Nr 2011.

The meeting is opened with Catherine Desso, "avocat à la Cour", with professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, in the chair.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Sévrine Silvestro, "avocat à la Cour", with professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, all the fifty six million three hundred fifty four thousand two hundred thirty six (56,354,236) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented and all the shareholders present or represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements.

III. The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Amendment of the Company's accounting year in order to make it begin on the 1st of January of each year and terminate on the 31st of December;

2. Subsequent amendment of the article 15 of the by-laws to give it henceforth the following content:

" **Art. 15.** The Company's financial year begins on the 1st of January of each year and closes on the 31st of December."

3. Current accounting year.

After deliberation, the Meeting unanimously resolved to adopt the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides to amend the Company's accounting year in order to make it begin on the 1st of January of each year and terminate on the 31st of December.

Second resolution:

The meeting decides to amend article 15 of the articles of association in order to give it the following content:

“ **Art. 15.** The Company’s financial year begins on the 1st of January of each year and closes on the 31st of December.”

Third resolution:

Exceptionally, the meeting decides that the current accounting year that started on July 28th, 2010 shall end on December 31st, 2010.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l’assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée “WINCHESTER SQUARE HOLDINGS S.à.r.l.”, (ci-après «la Société»), établie et ayant son siège social au 39, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, RCS Luxembourg N° B 78.513, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil Spécial C en date du 26 avril 2001, N° 307. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suite à un acte du notaire soussigné en date du 23 juillet 2010, publié au Mémorial, Recueil Spécial C en date du 28 septembre 2010, N° 2011.

La séance est ouverte à Luxembourg et présidée par Maître Catherine Desso, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d’Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l’assemblée choisit comme scrutatrice Maître Sévrine Silvestro, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d’Eich.

La présidente prie le notaire d’acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu’ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l’acte.

II. Il appert de la liste de présence que toutes les cinquante-six millions trois cent cinquante-quatre mille deux cent trente-six (56.354.236) parts sociales représentant l’intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée et que tous les associés présents ou représentés reconnaissent avoir eu connaissance de l’ordre du jour avant la présente assemblée; il a pu donc être fait abstraction des convocations d’usage.

III. La présente assemblée est dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l’ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de modifier l’exercice social pour le faire débiter le 1^{er} janvier de chaque année et se terminer le 31 décembre.

2. Modification subséquente de l’article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 15.** L’exercice social de la Société débute le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre.»

3. Exercice social actuel.

Après avoir délibéré, l’Assemblée prend à l’unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L’assemblée décide de modifier l’exercice social pour le faire débiter le 1^{er} janvier de chaque année et se terminer le 31 décembre.

Seconde résolution:

L’assemblée décide de modifier l’article 15 des statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 15.** L’exercice social de la Société débute le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre.»

Troisième résolution:

Exceptionnellement, l’assemblée décide que l’exercice social qui a débuté le 28 juillet 2010 se terminera le 31 décembre 2010.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge, en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. DESSOY, S. SILVESTRO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 octobre 2010. Relation: LAC/2010/47572. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Référence de publication: 2010149230/103.

(100171199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Zani S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8081 Bertrange, 36, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 106.122.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010149315/10.

(100168825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

B&B Platinum SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 137.961.

Par la présente, je vous informe de ma démission, avec effet immédiat, de mon mandat de Commissaire Aux Comptes de la Société référencée ci-dessus.

Strassen, le 5 novembre 2010.

Guillaume BERNARD

Commissaire Aux Comptes

Référence de publication: 2010149318/12.

(100170085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

B&B Platinum SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

R.C.S. Luxembourg B 137.961.

Par la présente, je résilie, avec effet immédiat, la convention de domiciliation signée le 20 mars 2008 à Strassen (Luxembourg) avec la FIDUCIAIRE ECCA, lieu du siège social de la société référencée ci-dessus, situé au 65, rue des Romains L-8041 Strassen, représentée par son administrateur unique Madame Ingrid HOOLANTS.

Strassen, le 5 novembre 2010.

FIDUCIAIRE ECCA

Guillaume BERNARD

Gérant

Référence de publication: 2010149319/13.

(100170131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Optimax Immobilien S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 148.273.

Hiermit kündigen wir den mit der OPTIMAX IMMOBILIEN S.A. (R.C. B 148273 Luxembourg) am 08.09.2009 abgeschlossenen Domizilierungsvertrag mit sofortiger Wirkung.

Ab dem 09.11.2010 hat die Gesellschaft somit nicht mehr ihren Sitz unter der Adresse:
11A, Boulevard Joseph II, L - 1840 Luxembourg

Luxemburg, den 08.11.2010.

FIDUCIAIRE CONSEIL ET MANAGEMENT S.A.R.L

Société à responsabilité limitée

NASRI

Geschäftsführer

Référence de publication: 2010149323/15.

(100169680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Euroline S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6914 Roodt-sur-Syre, 9A, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 23.590.

Der Jahresabschluss vom 31/12/2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010149380/9.

(100170555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Optimax International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 146.389.

Hiermit kündigen wir den mit der OPTIMAX INTERNATIONAL S.A. (R.C. B 146389 Luxembourg) am 08.05.2009 abgeschlossenen Domizilierungsvertrag mit sofortiger Wirkung.

Ab dem 09.11.2010 hat die Gesellschaft somit nicht mehr ihren Sitz unter der Adresse:
11A, Boulevard Joseph II, L - 1840 Luxembourg

Luxemburg, den 08.11.2010.

FIDUCIAIRE CONSEIL ET MANAGEMENT S.A.R.L

Société à responsabilité limitée

NASRI

Geschäftsführer

Référence de publication: 2010149324/15.

(100169669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Zephyrus, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.524.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the fourth day of November;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

Sestante Capital Partners S.A., a public limited company incorporated under the laws of Switzerland, established and having its registered office in Ch-1207 Geneva, 8, rue du Nant (Switzerland), registered with the Commercial Register of canton Geneva under the number CH-660-1400010-3,

here represented by Me Johan TERBLANCHE, Solicitor, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in London (United Kingdom), on 26 October 2010.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Zephyrus” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company shall in particular be appointed as and act as the managing general partner (associé commandité gérant) of one or several corporate partnership (s) limited by shares including but not limited to Zephyrus Fund S.C.A. SICAV-SIF, an investment company with variable capital (société à capital variable or SICAV) in the form of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) organised as a specialised investment fund (fonds d’investissement spécialisé) subject to the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, without par value, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the signature of a manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1st) of January and ends on the thirty-first (31st) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last

financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on 31 December 2011.

Subscription and Payment

Sestante Capital Partners S.A., prenamed and represented as stated here-above, subscribes for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, without par value and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to be allocated to the share capital account of the Company.

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately nine hundred and fifty Euros.

Resolutions taken by the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

(i) Mr. Lorenzo BOLDI, director, born in Roma (Italy) on 5 October 1975. His personal address is: 21, Elvaston Place, SW7 5QE London (United Kingdom);

(ii) Mr. Manfred BAUMANN, director, born in Siegenburg (Germany) on 30 October 1944. His professional address is: Mohrenstrasse 69, 10117 Berlin (Germany);

(iii) Mr. Federico BRUZZI, director, born in Milano (Italy) on 23 December 1974. His professional address is: Via Volta 6, 20121 Milano (Italy);

(iv) Mr. Thomas DEWÉ, director, born in Rocourt (Belgium) on 14 January 1977. His professional address is: 19-21 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Luxembourg); and

(v) Mr. Szymon BODJANSKI, director, born in Gniezno (Poland) on 20 July 1977. His professional address is: 19-21 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Luxembourg).

2. The registered office of the Company is set at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatrième jour de novembre;

Par devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Sestante Capital Partners S.A., une société anonyme constituée et organisée selon les lois de Suisse, établie et ayant son siège social à CH-1207 Genève, 8, rue du Nant, (Suisse), inscrite au Registre de Commerce du canton de Genève sous le numéro CH-660-1400010-3,

ici représentée par Maître Johan TERBLANCHE, Solicitor, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres (Royaume-Uni), le 26 octobre 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Zephyrus" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est l'acquisition de participation au Luxembourg ou à l'étranger, dans toute société quelle que soit sa forme ainsi que la gestion de ces participations. La Société sera en particulier désignée et agira en tant que associé gérant commandité d'une ou plusieurs sociétés, incluant sans se limiter à Zephyrus Fund S.C.A. SICAV-SIF société d'investissement à capital variable ou SICAV) sous la forme d'une société en commandite par actions organisé comme un fonds d'investissement spécialisé (specialised investment funds) soumis à la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature d'un gérant.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les Associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Sestante Capital Partners S.A., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cent (12.500) parts sociales sous forme nominative, sans valeur nominale, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à neuf cent cinquante euros.

Résolutions prises par l'associé unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

(i) Monsieur Lorenzo BOLDI, directeur, né le 5 octobre 1975 à Rome (Italie) et résidant personnellement 21, Elvaston Place, SW7 5QE Londres (Royaume-Uni);

(ii) Monsieur Manfred BAUMANN, directeur, né le 30 octobre 1944 à Siegenburg (Allemagne), et résidant professionnellement Mohrenstrasse 69, 10117 Berlin (Allemagne);

(iii) Monsieur Federico BRUZZI, directeur, né le 23 décembre 1974 à Milan (Italie), et résidant professionnellement Via Volta 6, 20121 Milan (Italie);

(iv) Monsieur Thomas DEWÉ, directeur, né le 14 janvier 1977 à Rocourt (Belgique), et résidant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Luxembourg); et

(v) Monsieur Szymon BODJANSKI, directeur, né le 20 juillet 1977 à Gniezno (Pologne), et résidant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Luxembourg).

2. Le siège social de la Société est établi au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724, Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: J. TERBLANCHE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 novembre 2010. LAC/2010/49008. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Référence de publication: 2010149234/485.

(100171513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Toitures Bertemes-Kaffman SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3515 Dudelange, 42, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 68.333.

Par la présente je soussignée, Marie-Jeanne Kaffman, vous fais part de ma démission comme administrateur avec effet immédiat.

Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Kaffman MJ.

Référence de publication: 2010149325/10.

(100169943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Green Power Solar Technology S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9368 Folkendange, Maison 1.

R.C.S. Luxembourg B 155.848.

Im Jahre zwei tausend zehn.

Den vierten November.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCHIENEN:

- 1.-Herr Jürgen SCHIFFELS, Kaufmann, wohnhaft in E-03182 Alicante, Apolo 26.
- 2.-Herr Jörg NIEDERPRÜM, Kaufmann, wohnhaft in D-54655 Zendscheid, Dorfstrasse 35.
- 3.-Frau Myriam UNSEN-BELLION, geborene BELLION, diplomierte E.U.P.E.D., wohnhaft in L-9368 Folkendange, Maison 1.
- 4.-Herr Willi BECK, Dipl.-Kaufmann, wohnhaft in D-54340 Riol, Waldstrasse 26.

Welche Komparenten den unterzeichneten Notar ersuchten Nachstehendes zu beurkunden:

Dass sie die alleinigen Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung Green Power Solar Technology S.à r.l. sind, mit Sitz in L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 155.848 (NIN 2010 2433 646).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 1. Oktober 2010, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500.-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je ein hundert fünf und zwanzig Euro (€ 125.-), welche wie folgt zugeteilt sind:

1.-Herr Jürgen SCHIFFELS, vorgeannt, fünf und zwanzig Anteile	25
2.-Herr Jörg NIEDERPRÜM, vorgeannt, fünf und zwanzig Anteile	25
3.-Frau Myriam UNSEN-BELLION, vorgeannt, fünf und zwanzig Anteile	25
4.- Herr Willi BECK, vorgeannt, fünf und zwanzig Anteile	25
Total: ein hundert Anteile	100

Alsdann haben die Komparenten den unterzeichneten Notar ersucht Nachstehendes wie folgt zu beurkunden:

ANTEILÜBERTRAGUNGEN

Herr Willi BECK überträgt und überlässt hiermit unter der Gewähr Rechts:

- acht (8) ihm gehörende Anteile an besagter Gesellschaft an Herrn Jürgen SCHIFFELS, hier anwesend und dies annehmend für den Betrag von einem Euro (€ 1.-);
- acht (8) ihm gehörende Anteile an besagter Gesellschaft an Herrn Jörg NIEDERPRÜM, hier anwesend und dies annehmend für den Betrag von einem Euro (€ 1.-);
- neun (9) ihm gehörende Anteile an besagter Gesellschaft an Frau Myriam UNSEN-BELLION, hier anwesend und dies annehmend für den Betrag von einem Euro (€ 1.-).

Herr Jürgen SCHIFFELS, Herr Jörg NIEDERPRÜM und Frau Myriam UNSEN-BELLION sind Eigentümer der ihnen übertragenen Anteile mit allen daran verbundenen Rechten und Pflichten.

Sie erklären eine genaue Kenntnis sowohl der Statuten als auch der finanziellen Lage der Gesellschaft zu haben, die Parteien entbinden den unterzeichneten Notar diesbezüglich von jeder Haftung.

Herr Willi BECK erklärt vor Errichtung der gegenwärtigen Urkunde von Herrn Jürgen SCHIFFELS, Herrn Jörg NIEDERPRÜM und Frau Myriam UNSEN-BELLION den Gesamtbetrag von drei Euro (€ 3.-) erhalten zu haben worüber hiermit Quittung, Titel und Entlastung.

Herr Jürgen SCHIFFELS, handelnd in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft Green Power Solar Technology S.à r.l., erklärt im Namen der Gesellschaft diese Abtretungen von Gesellschaftsanteilen anzunehmen, mit Freistellung von der in Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches vorgesehenen Zustellung.

Alsdann ersuchten der jetzigen Gesellschafter, Herr Jürgen SCHIFFELS, Herr Jörg NIEDERPRÜM und Frau Myriam UNSEN-BELLION, den unterzeichneten Notar nachfolgende Beschlüsse zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Auf Grund der vorhergehenden Anteilübertragungen wird Artikel 6 der Statuten abgeändert um folgenden Wortlaut zu erhalten:

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile, mit einem Nominalwert von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), welche wie folgt übernommen werden:

1.-Herr Jürgen SCHIFFELS, Kaufmann, wohnhaft in E-03182 Alicante, Apolo 26, dreiunddreissig Anteile	33
2.-Herr Jörg NIEDERPRÜM, Kaufmann, wohnhaft in D-54655 Zendscheid, Dorfstrasse 35, dreiunddreissig Anteile	33
3.-Frau Myriam UNSEN-BELLION, geborene BELLION, diplomierte E.U.P.E.D., wohnhaft in L-9368 Folkendange, Maison 1, vierunddreissig Anteile	34
Total: ein hundert Anteile	100

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Sitz der Gesellschaft von Mertert nach Folkendange zu verlegen, und demgemäss den ersten Absatz von Artikel 3 der Statuten wie folgt abzuändern:

Art. 3. (Absatz 1). Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Folkendange.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter legen die genaue Anschrift der Gesellschaft wie folgt fest: L-9368 Folkendange, Maison 1.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. SCHIFFELS, J. NIEDERPRÜM, M. UNSENBELLION, W. BECK, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 05 novembre 2010. Relation: ECH/2010/1614. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 15. November 2010.

Référence de publication: 2010150268/79.

(100172621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Eversholt Investment Group SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.437.

EXTRAIT DES STATUTS

1. Raison sociale. La Société a été formée sous la dénomination de EVERSOLT INVESTMENT GROUP SCS.

2. Durée de la société.

La Société a été formée pour une durée illimitée.

3. Objet social. L'objet de la Société est de procéder à l'acquisition du Groupe Eversholt Rail (l'Investissement Agatha) ainsi qu'à tous autres investissements y relatifs, et de détenir, gérer et réaliser l'Investissement Agatha et tout autre investissement y relatif dans le respect des intérêts communs des Associés.

La Société peut exécuter, fournir et mettre en œuvre tout contrat et prendre tout autre engagement dans des activités et des opérations nécessaires ou recommandées portant sur l'Investissement Agatha, en ce compris et sans restriction, l'acquisition de participations dans toute société ou entreprise de quelque forme que ce soit au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement desdites participations. La Société peut également, sans restriction, acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou de toute autre manière, des actions, des parts sociales et/ou d'autres titres de participation, des obligations, certificats de dépôt et/ou tous autres instruments de dette, et plus généralement tous titres et/ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, et elle peut participer à la création, la gestion, le contrôle et le développement de toute société ou entreprise.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut, par voie de placement privé uniquement, émettre des billets, obligations, ainsi que tout type de titre de créance et/ou titre participatif. La Société peut prêter des fonds, y inclus et sans limitation, les produits de tout emprunt et/ou de toute émission de créances ou de titres participatifs, au bénéfice de ses filiales, sociétés affiliées et/ou autres sociétés. Par ailleurs, la Société

peut accorder des garanties et nantir, céder, grever ou autrement créer et accorder des sûretés sur l'ensemble ou sur certains de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou les engagements de toute autre société, et plus généralement pour son propre profit et/ou au profit de toute autre société ou personne, dans tous les cas uniquement dans la mesure où de telles activités ne sont pas considérées comme des activités réglementées du secteur financier.

La Société peut généralement avoir recours à toute technique et instrument relatifs à ses investissements en vue de garantir la gestion optimale de ces derniers, en ce compris des techniques et des instruments prévus pour protéger la Société contre les risques liés aux crédits, taux de change, taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut généralement procéder à toute autre opération et transaction concernant ou favorisant directement ou indirectement la réalisation de son objet tel que décrit ci-dessus.

4. Siège social. Le siège social de la Société est établi au 33, avenue J.-F. Kennedy, à L-1855 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

5. Capital social. Le capital social est fixé à GBP 2 (deux livres Sterling), représenté par une (1) part commanditée et (1) part commanditaire sans désignation de valeur nominale.

La part commanditée a été souscrite par STAR General Partner Limited, une société à responsabilité limitée de droit anglais, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés d'Angleterre et d'Ecosse sous le numéro 03840208, et ayant son siège social au 6th Floor, 33 Cavendish Square, Londres W1G OPW (Royaume-Uni) (l'Associé Commandité).

La part commanditaire a été souscrite par Eversholt Investment Group G.P. S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156136 et sise au 33 avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) (l'Associé Commanditaire).

6. Administration de la société. La Société est exclusivement gérée par l'Associé Commandité prénommé, qui sera personnellement, individuellement et solidairement responsable de toutes les dettes de la Société qui ne pourront pas être couvertes par les actifs de la Société.

L'Associé Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tout acte de gestion, disposition et autres dans l'intérêt de la Société qui ne sont pas expressément réservés aux assemblées des Associés par la loi luxembourgeoise ou par les statuts de la Société. L'Associé Commandité a le pouvoir, au nom et pour le compte de la Société, avec plein pouvoir de substitution, de souscrire à des parts d'intérêts ou autres titres, de veiller à l'accomplissement de l'objet de la Société et d'effectuer tout acte et de prendre part à tout contrat et à toute entreprise qu'il jugera nécessaires, recommandés, utiles ou accessoires en rapport avec l'objet. Sauf disposition contraire expresse, l'Associé Commandité aura pleine autorité pour exercer à sa discrétion, pour le compte et au nom de la Société, tout droit et tout pouvoir nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet.

L'Associé Commandité est autorisé à engager la Société vis-à-vis des tiers par sa seule signature, et il peut déléguer ce pouvoir à toute autre personne à sa seule discrétion, à l'exception des Associés Commanditaires.

Les Associés Commanditaires n'interviennent aucunement dans l'administration de la Société. Toutefois, cette exclusion ne comprend pas les avis, conseils, actes de surveillance et autorisations donnés à l'Associé Commandité par les Associés Commanditaires pour les actes qui n'entrent pas dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCÈRE

EVERSHOLT INVESTMENT GROUP SCS

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010149320/67.

(100169492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Serbalux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4410 Soleuvre, 12, Um Woeller, Zones d'Activités Commerciales et Economiques.

R.C.S. Luxembourg B 86.518.

Deuxième résolution

Révocation du gérant technique M. Franco LIPPIS demeurant 9 rue Jean Jaurés, F-57655 BOULANGE né le 19/09/1947 à Tranta Peligna en Italie et du gérant administratif M. Antonio MEHLER demeurant 4 impasse des abeilles F-57390 REDANGE né le 09/12/1965 à Nancy en France.

Troisième résolution

Nomination du gérant unique M. Antonio MEHLER demeurant 4 impasse des abeilles F-57390 REDANGE né le 09/12/1965 à Nancy en France, avec pouvoir de signature individuel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23.09.10.

Signature.

Référence de publication: 2010149430/16.

(100170491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Anglona S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 124.247.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kristel Segers / Christophe Gammal

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010149329/12.

(100170434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Adjutare SOPARFI SA, Société Anonyme Soparfi,

(anc. Adjutare Holding S.A.).

Siège social: L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 95.187.

L'an deux mille dix, le dix-neuf octobre.

Pardevant le soussigné Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme "ADJUTARE HOLDING S.A.", avec siège social à L-9227 Diekirch, 48, Esplanade,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 4 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 43 en date du 16 janvier 2003, inscrite au registre des commerces de Luxembourg sous le numéro B.95187.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Cornelio MEMOLA, comptable, demeurant à L-7765 Bissen, 22A, rue de la Chapelle;

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Samuele MEMOLA, comptable, demeurant à L-7765 Bissen, 22B, rue de la Chapelle.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Mike KIRSCH, employé privé, demeurant à Bivels.

Composition de l'assemblée

Les actionnaires présents à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils représentent ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- la modification de l'objet social.
- la modification de la dénomination sociale.

II. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution.

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et par conséquence de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet la prise d'intérêts ou la participation, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre

manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ses intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à des entreprises ayant un objet similaire au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet."

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société et par conséquence de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Par la présente il est formé une société anonyme sous la dénomination de "ADJUTARE SOPARFI SA".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance, après avoir déclaré que le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison des présentes est estimé à la somme de huit cents (800 €) euros.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Memola, Memola, Kirsch, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 20 octobre 2010. Relation: DIE / 2010 /10230. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la société.

Diekirch, le 4 novembre 2010.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2010149331/61.

(100170848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Aesha S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 21.828.

La Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, démissionne de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG, le 8 novembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010149332/11.

(100170760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Aesha S.A., Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 21.828.

Fiduciaire GLACIS S.à r.l. dénonce avec effet immédiat le siège social de la société AESHA S.A., 3, rue Nicolas Adames, L-1114 LUXEMBOURG, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le no. B 21828.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG, le 8 novembre 2010.

Fiduciaire GLACIS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010149334/12.

(100170762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Benneman S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 65.881.

Fiduciaire GLACIS S.à r.l. dénonce avec effet immédiat le siège social de la société BENNEMAN S.A., 3, rue Nicolas Adames, L-1114 LUXEMBOURG, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le no. B 65881.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG, le 8 novembre 2010.

Fiduciaire GLACIS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010149346/12.

(100170763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Alcyone Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2131 Luxembourg, 30, rue Gabriel de Marie.

R.C.S. Luxembourg B 133.438.

Extrait du procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 15 septembre 2010

Première résolution

L'Assemblée Générale, décide de transférer le siège social du 3A rue Guillaume Kroll, L-1882, LUXEMBOURG au 30 rue Gabriel de Marie L-2131 LUXEMBOURG, et ce à compter de ce jour.

Signature.

Référence de publication: 2010149336/13.

(100170408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Ammavita Travel, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 142.955.

Statuts coordonnés suivant acte du 18 octobre 2010, reçu par Me Urbain THOLL, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010149338/10.

(100170355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Seilux Holding Company, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 34.867.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth day of October.

Before us Maître Paul BETTINGEN, a civil law notary residing in Niederanven.

There appeared:

Mr. Koichiro HATTORI, recording engineer and producer, born on July 2, 1963 in Japan, residing at Tennmattstrasse 60, CH-6410 Goldau, Switzerland,

here represented by Mr Kiyoshi KOGA, Executive Vice President, residing professionally at Mizuho Trust & Banking (Luxembourg) S.A., 1B, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, Mr. Koichiro HATTORI (hereafter mentioned as "the Sole Shareholder"), represented as stated hereabove has requested the undersigned notary to state:

1- that SEILUX HOLDING COMPANY, a société anonyme holding under Luxembourg law having its registered office in L – 5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall, has been incorporated pursuant to a notarial deed by Maître Marc Elter, then notary residing in Luxemburg on September 10, 1990, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 83 of February 22, 1991, last modified pursuant to a notarial deed by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on May 18, 2001, published in the Mémorial C number 1117 of December 6, 2001 (the "Company").

2- that the capital of the Company is fixed at JPY 1,000,000,000 (one billion Japanese Yen) represented by 100,000 (one hundred thousand) shares of JPY 10,000 (ten thousand Japanese Yen).

3- that the Sole Shareholder is the owner of all the Company's shares and pronounces hereby the anticipated dissolution of the Company with immediate effect and puts it into liquidation and designates himself as liquidator of the Company.

4- that the Sole Shareholder states to fix at once the second and the third general meetings in accordance with article 151 of the law of August 10, 1915, concerning the commercial companies and to immediately hold them one after the other.

5- that in his capacity as liquidator of the Company, the Sole Shareholder states to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company and requests the notary to enact his declaration that all the liabilities of the Company have been paid or have been accounted for and that the liabilities in relation of the closing of the liquidation have been duly accounted for; furthermore that with respect to possible liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, the Sole Shareholder irrevocably undertakes to pay all such possible liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid; that remaining assets, if any are allotted to the Sole Shareholder.

6- that the Sole Shareholder designates as liquidation auditor Mrs. Shigako KAMATA, residing at 8-8-1407, Mita 5-Chome, Minato-ku, Tokyo, Japan, and assigns her the mission to prepare the report on the management of the liquidation.

7.- that after having taken knowledge of the liquidation auditor's report, the Sole Shareholder accepts the conclusions of the liquidation auditor's report, approves the liquidation accounts and gives full discharge, without reserve nor fore-mentioned restriction to the liquidation auditor, prenamed, for her work of supervision carried out this day.

The report of the liquidation auditor and the report of the liquidator after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities;

8.- that the Sole Shareholder, acting in third assembly, pronounces the closing of the liquidation and states that the Company has definitively ceased existing.

9.- that full and whole discharge is given to the directors, the liquidator and the statutory auditor of the Company.

10.- that the books and documents of the Company will remain deposited for a period of five years at the former registered office of the company.

For the publications and deposits to be made, all capacities are conferred to the carrier of a forwarding of present.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le vingt-sixième jour d'octobre.

Pardevant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

Monsieur Koichiro HATTORI, ingénieur du son et producteur né le 2 juillet 1963 au Japon demeurant à Tennmatts-trasse 60, CH-6410 Goldau, Suisse,

ici représenté par Monsieur Kiyoshi KOGA, Executive Vice President, demeurant professionnellement à Mizuho Trust & Banking (Luxembourg) S.A., 1B, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle partie comparante, Mr. Koichiro HATTORI, (ci-après «l'Actionnaire Unique») représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter:

1- que SEILUX HOLDING COMPANY, société anonyme holding de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L - 5365 Munsbach, 1B parc d'Activité Syrdall, a été constituée suivant acte notarié reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 septembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 83 du 22 février 1991 et dont les statuts ont été modifiés une dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 18 mai 2001, publié au Mémorial C numéro 1117 du 6 décembre 2001 (la «Société»);

2- que le capital social de la Société s'élève actuellement à JPY 1.000.000.000 (un milliard de Yen japonais) représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de JPY 10.000 (dix mille Yen japonais) chacune;

3- que l'Actionnaire Unique, étant la seule propriétaire des actions dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et se désigne en qualité de liquidateur de la prédite Société;

4- que l'Actionnaire Unique déclare fixer à tout de suite les deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

5- qu'en sa qualité de liquidateur de la Société, l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société et requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou dûment approvisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre l'Actionnaire Unique déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé; que l'actif éventuel restant est réparti à l'Actionnaire Unique .

6- que l'Actionnaire Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation Mme. Shigako KAMATA, demeurant à 8-8-1407, Mita 5-Chome, Minato-ku, Tokyo, Japon, et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion de la liquidation.

7- qu'après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Actionnaire Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction au commissaire à la liquidation, prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation et le rapport du liquidateur après avoir été signés «ne varietur» par la personne comparante et le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte avec lequel ils seront enregistrés.

8- que l'Actionnaire Unique constitué en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

9- que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au liquidateur et au commissaire aux comptes.

10- que les livres et documents de la Société resteront déposés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la personne comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Koichiro Hattori, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 03 novembre 2010 LAC / 2010 / 48237 Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 novembre 2010.

Référence de publication: 2010149860/113.

(100172331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Marban Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 121.035.

La démission de la société INTER-HAUS-LUXEMBOURG S.A., administrateur de la société MARBAN HOLDINGS S.A. est acceptée, avec effet immédiat.

La démission de M. Marc Liesch, administrateur de la société MARBAN HOLDINGS S.A. est acceptée, avec effet immédiat.

La démission de Mme Andrea Thielenhaus, administrateur de la société MARBAN HOLDINGS S.A est acceptée, avec effet immédiat.

La démission de la société AUTONOME DE REVISION, E 955, commissaire aux comptes de la société MARBAN HOLDINGS S.A. est acceptée, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2010.

FIDUCIAIRE DE TREVES S.C.

Signature

Agent domiciliaire

Référence de publication: 2010149402/20.

(100170332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

BAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 97.472.

—
EXTRAIT

Il en résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 30 septembre 2010 que:

Première résolution

L'assemblée décide de révoquer la société ARCADIA GESTION S.A. en tant que commissaire aux comptes et ce avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer la société COFICOM TRUST S.à r.l., ayant son siège au 50 Esplanade, L-9227 Diekirch, enregistré au RC sous le numéro B 153 931 en sa qualité de commissaire aux comptes de la société BAT S.A. pour une durée de 6 années, le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016

Troisième résolution

L'assemblée décide de révoquer Madame Carole André en tant qu'administrateur de la société BAT SA et ce avec effet immédiat.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Madame Dominique Planque en tant qu'administrateur de la société BAT SA et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 15 novembre 2010.

Pour la société

COFICOM TRUST S.à r.l.

B.P. 126

50, Esplanade

L-9227 Diekirch

Signature

Référence de publication: 2010152824/30.

(100173182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Entreprise Schram Jean-Pierre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5495 Wintrange, 6, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 81.441.

—
Résolution d'associé du 14 octobre 2010

1^{ère} Résolution

L'associé décide de révoquer Monsieur Ernesto DE ALMEIDA BASTOS comme gérant technique de la société.

2^{ème} et dernière Résolution

L'associé décide de nommer pour une période indéterminée Monsieur Bob SCHUMACHER, demeurant à L-3280 Bettembourg, 30, rue Sigefroi comme nouveau gérant avec pouvoir de signature comme suit: La société est valablement engagée soit par la seule signature de Monsieur Jean-Pierre SCHRAM soit par la signature conjointe des deux gérants.

ENTREPRISE SCHRAM JEAN-PIERRE S.à r.l.

Monsieur Jean-Pierre SCHRAM

Référence de publication: 2010149512/16.

(100171396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Asha S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 29.042.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 01.10.2010 que:
- l'assemblée renomme H.R.T. Révision S.A., Réviseur d'Entreprises, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 08.11.2010.

Van Lanschot Management S.A. / Van Lanschot Corporate Services S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010149339/15.

(100170458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Auto & Style S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4520 Niederkorn, 39, rue des Pruniers.
R.C.S. Luxembourg B 147.816.

La liste de signature autorisée a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wanessa Mires Pereira.

Référence de publication: 2010149340/10.

(100170546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Bellevue Cannes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 145.012.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010149344/10.

(100170561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Benneman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 65.881.

Madame Sabrina COLLETTE, Madame Denise VERVAET et Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, démissionnent de leurs fonctions d'administrateurs avec effet immédiat.

Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, démissionne de ses fonctions d'administrateur-délégué avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG, le 8 novembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010149345/14.

(100170759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Benneman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 65.881.

La Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, démissionne de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
LUXEMBOURG, le 8 novembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010149347/11.

(100170764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Bildad S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 137.216.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 octobre 2010

La nouvelle adresse de Monsieur ROSSI Jacopo est 60, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

BILDAD S.A.

DONATI Régis

Administrateur

Référence de publication: 2010149348/13.

(100170292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Bill Boy Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 57.570.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 01.10.2010 que:

- l'assemblée renomme H.R.T. Réviseur S.A., Réviseur d'Entreprises, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 22.10.2010.

Van Lanschot Management S.A. / Van Lanschot Corporate Services S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010149349/15.

(100170461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Nord Est Investment Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 78.754.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 29 octobre 2010

Monsieur DE BERNARDI Angelo, 60 Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Monsieur FRANZINA Federico et Monsieur CROTTA Giorgio sont renommés administrateurs pour une nouvelle période d'un an.

Monsieur HEITZ Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

La démission de Monsieur MONTANO Vincenzo de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur DE BERNARDI Angelo est renommé Président du Conseil d'Administration de la société pour une période d'un an. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

La ERNST & YOUNG S.A. est renommée réviseur aux comptes de la société pour une période d'un an. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Pour extrait sincère et conforme

NORD EST INVESTMENT PARTNERS S.A.

Angelo DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2010151404/22.

(100172825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Brim S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 29.694.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 10/08/2010 que:
- l'assemblée renomme H.R.T. Révision S.A., Réviseur d'Entreprises, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2010.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 10 Aout 2010.

Van Lanschot Management S.A. / Van Lanschot Corporate Services S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010149351/15.

(100170459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

ContourGlobal Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 140.282.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010149353/10.

(100170798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Serenity Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 143, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 127.143.

—
La fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à.r.l. démissionne de sa fonction de Commissaire aux Comptes avec effet immédiat au 10 novembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010149432/14.

(100170599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Canal House S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 61.207.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 08.11.2010 que:
- l'assemblée renomme H.R.T. Révision S.A., Réviseur d'Entreprises, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2010;
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 08.11.2010.

Van Lanschot Management S.A. / Van Lanschot Corporate Services S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010149354/15.

(100170465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Central Park SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 85.224.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société tenu en date du 13 octobre 2010 que, les pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires ont été déléguées à:

- Monsieur Christophe Brau, né à Arlon, Belgique, le 5 avril 1974, demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, pour une période de six ans, qui portera le titre d'administrateur délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010149355/17.

(100170959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

DC Equipment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 16, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 92.058.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg, le 27/10/2010 à 9:00 heures

1) L'assemblée prolonge les mandats des administrateurs, administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

2) L'assemblée nomme nouveau commissaire au compte Gefco s.a. Gestion financière & Consulting (B44091) ayant son siège à 6 rue Nicolas Wester L-5836 Alzingen, jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2016.

Fait à Luxembourg, le 27/10/2010.

Référence de publication: 2010149358/13.

(100170313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Ristretto Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 129.540.

Extrait des résolutions des associés en date du 4 novembre 2010

En date du 4 novembre 2010, les associés ont décidé comme suit:

- d'accepter les nominations de:

* Monsieur Duncan Angus Gillis, né le 25 août 1963 à Massachusetts, Etats Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 8211 Town Center Drive, Baltimore, MD 21236 Etats Unis d'Amérique, en qualité de Gérant de classe A de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

* Monsieur Timothy Charles Stonesifer, né le 10 septembre 1967 à Clark Air Base, Philippines, ayant son adresse professionnelle au 8211 Town Center Drive, Baltimore, MD 21236 Etats Unis d'Amérique, en qualité de Gérant de classe A de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Pour extrait analytique conforme

Eric Lechat

Gérant

Référence de publication: 2010149417/20.

(100170841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Dexia Carbon Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 141.139.

Par décision de l'actionnaire unique en date du 8 septembre 2010, il a été décidé de renouveler le mandat du Réviseur d'Entreprises PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400 route d'Esch, L-1014 Luxembourg pour l'exercice social commençant en date du 1^{er} juillet 2009.

Pour DEXIA CARBON CAPITAL S. à r.l.
Société à responsabilité limitée
RBC Dexia Investor Services Bank S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2010149363/15.

(100170778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Damart T.S.D. - Bertrange, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Centre Belle Etoile.
R.C.S. Luxembourg B 66.714.

EXTRAIT

Le 29 juillet 2010, le conseil d'administration décide de nommer comme représentant permanent de la succursale DAMART T.S.D. - BERTRANGE, pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Michel LEIT, Madame Françoise BURLET, née le 2 juin 1965 à Namur (B), demeurant 36, Essendallaan, B-1800 Vilvoorde. Madame Françoise BURLET aura un pouvoir de signature individuel.

Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010149365/13.

(100170980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Excess International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 110.073.

Aux Actionnaires de la Société

Nous soussignés, Fiduciaire Patrick Sganzerla Sàrl, sommes au regret de vous informer de notre décision de démissionner de notre poste de commissaire aux comptes de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 21 octobre 2010.
Fiduciaire Patrick Sganzerla Sàrl
17, rue des Jardiniers
B.P. 2650 L-1026 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010149372/15.

(100170730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Damart T.S.D., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1610 Luxembourg, 48, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 66.714.

EXTRAIT

Le 29 juillet 2010, le conseil d'administration a décidé de nommer comme représentant permanent de la succursale DAMART T.S.D., pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Michel LEIT, Madame Françoise BURLET, née le 2 juin 1965 à Namur (B), demeurant 36, Essendallaan, B-1800 Vilvoorde. Madame Françoise BURLET aura un pouvoir de signature individuel.

Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010149366/13.

(100170996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

ECIP Agree S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 858.130,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 139.366.

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société le 21 octobre 2010 que Monsieur Stef Oostvogels, gérant, a démissionné de ses fonctions en date du 21 octobre. Monsieur Bertrand Michaud, directeur de société, demeurant professionnellement au 3, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg, né le 21 novembre 1961 à Paris, France, a été nommé gérant de la Société en remplacement de Monsieur Stef Oostvogels en date du 21 octobre 2010.

Monsieur Bertrand Michaud est nommé pour une période prenant fin à l'issue des résolutions de l'assemblée générale annuelle des associés de la Société qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2010

ECIP Agree Sarl

Représenté par: Laurent Guérineau / François Pfister

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2010149374/19.

(100170888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

ECIP Elis Sarl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 353.550,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 131.853.

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société le 21 octobre 2010 que Monsieur Stef Oostvogels, gérant, a démissionné de ses fonctions en date du 21 octobre. Monsieur Bertrand Michaud, directeur de société, demeurant professionnellement au 3, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg, né le 21 novembre 1961 à Paris, France, a été nommé gérant de la Société en remplacement de Monsieur Stef Oostvogels en date du 21 octobre 2010.

Monsieur Bertrand Michaud est nommé pour une période prenant fin à l'issue des résolutions de l'assemblée générale annuelle des associés de la Société qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2010.

ECIP Elis Sarl

Représenté par: Laurent Guérineau / François Pfister

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2010149375/19.

(100170884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

ECIP Italia Sarl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 225.000,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 131.739.

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société le 21 octobre 2010 que Monsieur Stef Oostvogels, gérant, a démissionné de ses fonctions en date du 21 octobre. Monsieur Bertrand Michaud, directeur de société, demeurant professionnellement au 3, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg, né le 21 novembre 1961 à Paris, France, a été nommé gérant de la Société en remplacement de Monsieur Stef Oostvogels en date du 21 octobre 2010.

Monsieur Bertrand Michaud est nommé pour une période prenant fin à l'issue des résolutions de l'assemblée générale annuelle des associés de la Société qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2010.

ECIP Italia Sarl

Représenté par: Laurent Guérineau / François Pfister

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2010149377/19.

(100170867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Friture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6850 Manternach, 11, Am Burfeld.

R.C.S. Luxembourg B 105.589.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale extraordinaire du 12 juin 2009

1^{re} Résolution

Les actionnaires approuvent de manière unanime la confirmation de commissaire aux comptes actuellement en vigueur, à savoir:

- La société Account Data Europe S.A., ayant son siège social à L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.

Le mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2015.

Pour extrait conforme

Signatures

Le président de l'assemblée générale extraordinaire

Référence de publication: 2010149518/16.

(100171407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Eco Real Estate Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 133.380.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon extraordinaire au siège social le 30 septembre 2010

Résolution:

L'Assemblée accepte la démission avec effet immédiat de sa fonction de gérant, Monsieur Wolfgang GÖSSWEINER, et nomme à la fonction de gérant avec effet au 1^{er} octobre 2010, Madame Elke ENGLERT, demeurant au 35, Albertgasse, 1080 Wien, Autriche. Le mandat du gérant nouvellement élu prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle à tenir en l'an 2012.

Pour ECO REAL ESTATE LUXEMBOURG S.à r.l.

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010149378/17.

(100170468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Serebris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 156.327.

—
Extrait des résolutions prises à la réunion du conseil d'administration du 25 octobre 2010

Maître Albert WILDGEN, avocat, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, est nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010149431/13.

(100170309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.
